

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2025-12-138

18 décembre 2025

### Validation du calendrier et du programme de travail des commissions Audit et Finances, Recommandations et Evaluation de France compétences pour l'année 2026

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu la délibération n° 2019-02-005 du 14 février 2019 portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration et règlements intérieurs des commissions spécialisées créées (recommandations, évaluation et audit et finance) de France compétences,

Vu la délibération n° 2020-10-140 du Conseil d'administration du 15 octobre 2020 portant modification du règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences,

Vu les règlements intérieurs des commissions spécialisées créées (recommandations, évaluation et audit et finance) de France compétences, notamment leur article 4,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 6,

Vu la Proposition de la commission Audit et finances du 9 décembre 2025,

Vu la Proposition de la Commission Recommandations du 9 décembre 2025,

Vu la Proposition de la commission Evaluation du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré le 18 décembre 2025,

#### Décide

#### Article 1

Les programmes de travail et les calendriers proposés par les commissions Audit et finances, Recommandations et Evaluation de France compétences pour l'année 2026 sont approuvés.

## Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie

Le 18 décembre 2025

Pierre DEHEUNYNCK  
Président du Conseil d'administration



Annexe 1 : calendrier et programme de travail 2026 de la commission Audit et finances  
Annexe 2 : calendrier et programme de travail 2026 de la commission Recommandations  
Annexe 3 : calendrier et programme de travail 2026 de la commission Evaluation

**Annexe 1 : Proposition de la commission Audit et finances relative au calendrier et programme de travail 2026, soumis à la validation du Conseil d'administration**

**COMMISSION AUDIT ET FINANCES  
PROJET DE CALENDRIER ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2026 SOUMIS  
A LA VALIDATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

9 décembre 2025

Après examen, la commission Audit et finances a arrêté ses projets de calendrier et programme de travail pour l'année 2026.

Conformément au règlement intérieur de la commission, ce document est soumis pour validation au Conseil d'Administration de France compétences du 18 décembre 2025.

## Programme de travail et calendrier 2026

### Commission Audit et finances

9 décembre 2025

#### RAPPEL DES MISSIONS DE LA COMMISSION AUDIT ET FINANCES

a) Les missions récurrentes de la Commission sont les suivantes :

- **Le budget initial d'intervention et de fonctionnement / investissement de l'établissement et les budgets rectificatifs** : La commission analyse, au regard des missions fixées par la loi et des objectifs fixés dans la Convention d'objectifs et de performance, la cohérence et l'objectivité du budget initial proposé. Elle assure également le suivi de l'exécution de celui-ci jusqu'à la présentation du budget réalisé de l'année. Dans le cadre de la clôture des comptes annuels, la commission examine le niveau de réalisation du budget initial ;
- **L'affectation des excédents constatés auprès des OPCO et des AT Pro** : la commission analyse les différentes options d'affectation des excédents financiers qui sont versés à France compétences au plus tard le 30 avril N+1 au titre de l'exercice N ;
- **Le bilan annuel, le compte de résultat, et les décisions relatives à la fixation, à l'affectation des résultats de l'exercice et à la constitution de réserves et la certification légale des comptes** : La commission arrête les comptes de l'établissement et prépare, en s'appuyant sur le rapport du CAC et sur le rapport de contrôle interne, les éléments permettant l'approbation des comptes annuels par le Conseil d'administration ;
- **L'examen de la politique de contrôle et d'audit interne de France compétences** : La commission s'attachera à suivre l'exécution chaque année du plan pluriannuel de contrôle interne et des plans d'actions annuels.

b) S'y ajoutent des missions plus ponctuelles, en cas de besoin

- **Information sur le plan pluriannuel des achats**, les marchés et les autres contrats ;
- **La conclusion d'emprunts**, dont le terme ne peut être supérieur à douze mois, au-delà du seuil défini par le règlement du Conseil d'administration ;
- **Tout dysfonctionnement (OPCO, AT Pro, etc.)** sera présenté à la commission au regard du calendrier, sauf cas d'urgence pour lequel le Président de la commission, le Directeur général ou le Président du Conseil d'administration pourront compléter ce calendrier ;
- **Autres sujets à la demande du Conseil d'administration** ou à l'initiative du Président de la commission.

## PROPOSITION DE CALENDRIER 2026 DE LA COMMISSION AUDIT ET FINANCES

**A noter : en cas de budget rectificatif pour l'exercice 2026 et selon le calendrier de ce dernier, l'ordre du jour d'une de ces commissions sera complété ou une commission supplémentaire sera organisée.**

**a) Une commission au 1<sup>er</sup> trimestre (courant février 2026)**

- Bilan du plan d'actions 2025 du contrôle interne et présentation du plan d'actions 2026

**b) Une commission à l'issue du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 (courant avril 2025)**

- Point d'étape sur l'exécution définitive 2025 et les premiers éléments 2026, au regard des sous-jacents du budget initial ;
- Suivi de trésorerie ;
- Information sur l'exécution et la mise à jour du plan d'action achats pluriannuel de France compétences ;
- Autres points, selon besoin de préparation en amont du Conseil d'administration de juin 2026.

**c) Une commission en amont du Conseil d'administration de juin 2025 (dans la première quinzaine de juin 2025)**

- Arrêté des comptes de l'établissement au titre de l'année 2025 : le bilan annuel, le compte de résultat, et les décisions relatives à la fixation, à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 et à la constitution de réserves, et la certification légale des comptes ;
- Dans le cadre des dispositions prévues par la COP 2026-2028, présentation :
  - d'un rapport annuel sur l'analyse de l'exécution budgétaire 2025 ;
  - d'une analyse des écarts entre décaissements prévisionnels apprentissage (modèle DARES) et décaissements effectivement réalisés par les OPCO en 2025 ;
- Suivi de l'exécution du budget de l'année 2026 ;
- Suivi de trésorerie.

**d) Une commission ou si besoin deux, en amont du Conseil d'administration de novembre 2026 qui statuera sur le budget d'intervention et de fonctionnement de France compétences au titre de 2027**

- Suivi de l'exécution du budget de l'année 2026 ;
- Suivi de trésorerie ;
- Examen du budget initial d'intervention et de fonctionnement de l'établissement pour 2027 (délibération du Conseil d'administration avant le 30 novembre) ;
- Point d'étape sur les missions d'audit interne et d'appui au déploiement du contrôle interne de France Compétences ;
- Les besoins plus ponctuels mentionnés *supra* pourront, le cas échéant, être traités lors de ces rendez-vous réguliers ou à l'occasion d'une réunion supplémentaire de la commission, selon le caractère d'urgence.

**Annexe 2 : Proposition de la commission Recommandations relative au calendrier et programme de travail 2026, soumis à la validation du Conseil d'administration**

**COMMISSION RECOMMANDATIONS  
PROJET DE CALENDRIER ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2026  
SOUMIS A LA VALIDATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**9 décembre 2025**

Après examen, la commission Recommandations du 9 décembre 2025 a arrêté ses projets de calendrier et programme de travail pour l'année 2026.

Conformément au règlement intérieur de la commission, ce document est soumis pour validation au Conseil d'Administration de France compétences du 18 décembre 2025.

Fait à Courbevoie  
Le 9 décembre 2026

**Monsieur Max ROCHE  
Président de la commission Recommandations**

## Programme de travail et calendrier 2026

### Commission Recommandations

#### I. PROGRAMME DE TRAVAIL 2026

**La commission recommandation s'est réunie le 9 décembre 2025 pour arrêter le programme de travail pour 2026. Celui-ci portera prioritairement sur :**

- Approfondissement des analyses et des observations issues des comptabilités analytiques des OFA, notamment sur:
  - Les marges, les déficits et les excédents
  - Des éléments bilanciers (endettement, financement des investissements)
  - Les dépenses de THR (transport, hébergement, restauration)
  - L'évolution de la structure des formations en apprentissage
- Approfondissement des analyses et des observations des indicateurs de dépense apprentissage des régions, notamment sur :
  - Les établissements subventionnés
  - Les dépenses de THR
- Procédure générale relative aux recommandations des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage et suivi des recommandations
- Eventuellement, procédure complémentaire relative aux recommandations des niveaux de prise en charge (NPEC) pour les nouvelles certifications
- Travaux complémentaires et analyses d'études en partenariat avec la Commission évaluations
- Suivi des instances de labellisation reconnues qualité pour la période 2026-2028
- (Eventuellement) recommandations relatives aux transitions professionnelles

#### II. CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2025

- Mardi 20 janvier 14h30-16h30
- Mardi 17 mars 14h30-16h30
- Mardi 5 mai 14h30-16h30
- Lundi 15 juin 14h30-16h30
- Deux à trois séances, dont les dates exactes seront ultérieurement déterminées, sont à prévoir pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2026.

**Annexe 3 : Proposition de la commission Evaluation relative au calendrier et programme de travail 2026, soumis à la validation du Conseil d'administration**

**COMMISSION EVALUATION  
PROJET DE CALENDRIER ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2026 SOUMIS A LA  
VALIDATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

4 décembre 2025

Après examen, la commission Évaluation du 4 décembre 2025 a arrêté ses projets de calendrier et programme d'études et d'évaluation pour l'année 2026.

Ces travaux sont articulés autour des 4 axes thématiques suivants :

1. Contextes de mobilisation, effets sur les trajectoires (des) et modalités d'accès aux dispositifs de formation et services d'accompagnement ;
2. Recomposition de l'offre de formation, de certification et d'accompagnement ;
3. Investissement formation des entreprises, transformation du domaine d'intervention de leurs intermédiaires (OPMQ, OPCO, branches...) et utilité perçue par les entreprises de l'offre de services de ces derniers ;
4. Soutenabilité économique du système de la formation professionnelle ;
5. Chantiers transversaux.

Conformément au règlement intérieur de la commission, ce document est soumis pour validation au Conseil d'Administration de France compétences du 18 décembre 2024.

Fait à Courbevoie  
Le 4 décembre 2025

Séverine GARANDEAU-MARTIN  
Présidente de la commission Evaluation

## Programme de travail et calendrier 2026

### Commission Evaluation

L'activité de la commission, dont le secrétariat est assuré par la Direction de l'Observation et de l'Evaluation de FC, se structure autour de **deux formats de réunion** : les **séances en plénière**, ainsi que des **ateliers de travail**. Ces derniers, centrés sur un chantier circonscrit en cours de réalisation, permettent de décider des réorientations et ajustements qui s'avèrent collectivement pertinents.

La commission poursuit deux ambitions. En premier lieu, dès son installation, elle a choisi d'endosser un **rôle de coordination et d'ensembler avec ses partenaires (CEREQ, DARES, France Stratégie, DEPP, Pôle Evaluation du PIC, RCO)** pour favoriser une dynamique croisée de complémentarité et de fertilités croisées entre l'ensemble des acteurs de l'écosystème évaluatif.

Cet objectif se matérialise par la conduite de chantiers partenariaux que la commission souhaite poursuivre cette année ; l'animation d'échanges réguliers sur les programmes d'études des uns et des autres afin de sécuriser que l'ensemble des objets qui méritent d'être évalués, le soient effectivement et d'identifier les éventuels redondances et trous dans la raquette ; l'invitation régulière des autres producteurs d'études à présenter devant la commission des résultats susceptibles d'intéresser les membres de cette dernière.

La commission évaluation vise également à **concevoir, piloter et mettre en discussion des études à finalité compréhensive et/ou évaluative dans une optique d'aide à la décision**. Les résultats de ces études ont vocation à être présentés dans différentes assemblées (CA de France compétences, groupes de travail, séminaires...), publiés dans la ligne éditoriale « Analyser Pour Réguler » et diffusés largement. Et cela dans l'objectif d'alimenter le débat public et faciliter l'appropriation des enseignements. Dans le prolongement des recommandations formulées par l'IGAS dans le cadre de l'évaluation de la COP et conformément à la nouvelle COP de FC, les travaux de la commission Evaluation se concentreront sur le périmètre des missions de FC et un accent particulier sera mis sur leur diffusion et leur valorisation, afin de faciliter leur prise en compte dans la conception des politiques publiques, ainsi que nourrir les directions métiers de France compétences.

Ces travaux, **susceptibles de se traduire par des pistes de recommandations**, se structurent autour de trois axes thématiques auxquels la commission a décidé depuis l'année dernière de rajouter un axe de nature transversale qui recense ceux susceptibles d'éclairer la question de la soutenabilité économique.

Les études initiées par la commission peuvent relever aussi bien d'une logique ex-post afin d'appréhender le niveau d'atteinte des intentions d'une politique, qu'intervenir au cours de son déploiement. Elles cherchent à **accroître notre capacité collective à comprendre les évolutions et anticiper les difficultés afférentes, en accordant une attention privilégiée aux usages de l'offre institutionnelle par les destinataires finaux et les opérateurs « relais » de l'action publique**.

## Programme prévisionnel 2026

L'année 2025 s'est caractérisée par le lancement de travaux d'envergure, associant souvent des dimensions quantitatives et qualitatives. Les investigations de certains de ces travaux sont sur le point de s'achever, d'autres sont encore en cours et se termineront au cours du premier semestre 2026. Ils donneront lieu à valorisation au cours de l'année prochaine.

### **I – Contextes de mobilisation, effets sur les trajectoires (des) et modalités d'accès aux dispositifs de formation et services d'accompagnement**

#### **1. Dispositifs d'appui aux reconversions/transitions**

- Etude quantitative et qualitative sur le Projet démissionnaire (approche comparée et articulée aux autres dispositifs d'appui aux transitions : Rupture Conventionnelle, PTP, CEP) - En partenariat avec l'Unédic et l'Apec + conduite avec l'appui de la DTP et la Médiatrice de France compétences.**

Cette étude rend compte des usages du dispositif démissionnaire et évalue ses effets sur les trajectoires des bénéficiaires. Elle éclaire la manière dont ce dispositif trouve sa place dans l'écosystème institutionnel des outils de mobilité professionnelle (RC, PTP, CEP).

Elle est articulée autour de trois axes thématiques : profil des bénéficiaires (âge, sexe, CSP...), par contre avec les bénéficiaires de RC et PTP, parcours d'accès au dispositif (notamment rôle du CEP), concrétisation du projet. Cette étude devrait être bouclée en janvier 2026.

Cette étude donnera lieu à un rapport final, une ou plusieurs notes d'études « Analyser pour Réguler » au cours du premier semestre 2026.

#### **2. Compte personnel de formation**

- Impact de la mise en place de la participation forfaitaire obligatoire**

Courant 2024, un reste à charge, la « participation forfaitaire obligatoire » (PFO), a été mise en place. Il concerne les salariés mobilisant leur CPF sans co-financement de leur employeur. Le RUF 2025 fait état des effets principaux de cette dernière en 2024 : effets d'anticipation, diminution du recours des salariés, déformation des caractéristiques des utilisateurs et de leurs usages. L'objectif de ce travail, qui devra se coordonner avec ceux actuellement menés autour de même sujet par le Caisse des dépôts et consignation (CDC - publication prévue à l'été 2026) et ceux autour de la dotation employeur par le Céreq et la CDC, sera d'éclairer comment la PFO a transformé (ou non) de manière durable les ressorts de la mobilisation du CPF, ses usages ainsi que le profil de ces utilisateurs.

Les méthodes et formats de résultat restent à définir et dépendront pour partie de l'état d'avancement et de l'angle choisis par la CDC.

#### **3. Certification**

- Usages et effets de la certification pour les bénéficiaires de formations (certifiantes) financées dans le cadre du CPF**

Publication d'une note d'études « Analyser pour Réguler » courant 2026 à partir de ce travail déjà réalisé.

#### 4. Transversal

- **Articulation entre les différents dispositifs de formation et d'accompagnement, avec l'appui de la DTP**

La mise en place d'Agora permet de bénéficier aujourd'hui d'une source visant à rassembler l'ensemble des formations. Ce travail visera à mobiliser cette dimension transversale afin d'éclairer l'articulation entre les dispositifs. En particulier, quels sont les caractéristiques des individus mobilisant plusieurs fois un dispositif et/ou plusieurs dispositifs ? Comment cela s'articule-t-il avec le Conseil en Evolution Professionnel ? Sur quels horizons temporels ? avec quels effets ? Ce travail devrait notamment permettre d'éclairer l'articulation du conseil en évolution pro Articulation du CEP avec le bilan de compétences

Cette exploitation, exclusivement statistique, s'inscrit dans le cadre de la qualification d'Agora. Certaines dimensions de la qualité des données sont incertaines. Ces travaux se poursuivront vraisemblablement en 2027.

### II – Recomposition de l'offre de formation, de certification et d'accompagnement

#### 1. Apprentissage

- **Etude qualitative sur les différentes dimensions de la qualité de l'apprentissage -En partenariat avec la commission Recommandations**

Cette étude croise le regard des trois parties prenantes d'un contrat d'apprentissage (formateurs, maîtres d'apprentissage, apprentis) sur les dimensions/critères qui fondent la qualité (ou la non-qualité) d'un parcours d'apprentissage, examinée à l'aune de l'acquisition de savoirs professionnels. Cette approche vise à explorer cette dimension, laissée de côté par les indicateurs habituel servant à mesurer la qualité de l'apprentissage (taux d'insertion, taux d'obtention du diplôme).

Cette étude s'appuie sur l'expérience des acteurs de terrain embarqués dans cette relation triangulaire. Elle permettra d'alimenter la réflexion sur la refonte du système de contrôle qualité et du financement. L'échantillon des enquêtés a été conçu à partir de la base DECA.

La mobilisation opérationnelle et politique des résultats dépendra des arbitrages et mesures qui seront adoptés concernant l'intégration de ces aspects Qualité dans les futurs instruments de régulation : refonte du système de financement des OFA, évolution de Qualiopi, redéfinition des critères d'attribution de l'aide employeur, évolution du process d'instruction des certifications professionnelles...

Cette étude a été lancée à l'été 2025, la phase d'entretiens qualitatifs devrait être finie fin 2025. L'enquête quantitative sera réalisée au printemps. Cette étude devrait être principalement valorisée au second semestre 2026.

Cette étude donnera lieu à un rapport final et à une ou plusieurs notes d'études « Analyser pour Réguler ».

- **Etude statistique Panorama des OFA - En partenariat avec la commission Recommandations**

Cette étude statistique vise à décrire le paysage des organismes formant les apprentis (OFA) en s'appuyant sur les données issues de leur comptabilité et sur la base des contrats de travail des apprentis. Elle s'appuie en partie sur l'étude qualitative conduite en 2024 sur les modèles économiques des OFA à partir des comptabilités analytiques des OFA et cherche à quantifier Immeuble CANOPY - 6 rue du Général Audran 92400 COURBEVOIE

Tél : 01 81 69 01 40

[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)

l'ampleur des phénomènes qui y sont décrits. Un des enjeux principaux de l'étude est d'observer les effets des mesures de régulation de l'apprentissage sur le fonctionnement des OFA et la structure de l'offre de formation en apprentissage afin d'éclairer l'élaboration de nouvelles mesures de régulation.

Elle sera structurée autour de plusieurs axes :

- caractériser les OFA (structure juridique, localisation, ancienneté dans l'activité, etc.) ;
- décrire l'évolution de leur offre de formation (capacité d'accueil, certifications préparées, niveaux, spécialités, implantation, etc.), et le cas échéant de leur abandon de l'activité d'apprentissage ;
- comprendre les ressorts de ces évolutions, notamment en termes de stratégie commerciale et d'équilibre budgétaire de la structure
- Identifier les stratégies d'optimisation des coûts (économies d'échelle, filiarisation, fermeture ou regroupement de sessions...).

Cette étude a été lancée en novembre 2025 et devrait se poursuivre au cours du premier semestre 2026.

Elle donnera lieu à une note d'études « Analyser pour Réguler » et vraisemblablement à une fiche dans le RUF 2026.

## 2. Certification

- **Etude qualitative sur les stratégies des certificateurs et le marché de la certification**
  - En partenariat avec la DCP

Les études antérieures réalisées dans le cadre de la commission Evaluation invitent à interroger les relations économiques et juridiques des organismes certificateurs et des organismes de formation (OF).

Avec la loi de 2018, la dimension certifiante d'une formation est devenue une condition d'accès aux principaux dispositifs de financements publics et la certification professionnelle un produit autour duquel s'est créé un marché.

Cette étude visera à éclairer les pratiques et stratégies des certificateurs à travers trois dimensions principales :

- objectifs poursuivis par l'organisme producteur de certification à travers cette pratique, enjeu(x) de l'inscription aux répertoires, positionnement dans l'écosystème, notamment les dynamiques partenariales avec d'autres organismes certificateurs et organismes de formation ;
- ingénierie de certification et de formation ;
- évaluation de l'impact de la certification sur les trajectoires professionnelle.

Une attention particulière est portée aux pratiques de sous-traitance. L'analyse se concentre sur le champ de l'inscription sur demande.

Cette étude aura notamment pour objectif d'alimenter la réflexion de la DCP, en particulier quant au repérage d'éléments sensibles dans les certifications candidates et les modalités de contractualisation

avec les OF habilités. Elle participera également à l'alimentation de réflexions de long terme sur l'instauration d'une régulation économique du marché de la formation professionnelle.

LA DOE a mené de nombreux entretiens sur le sujet au cours du second semestre 2025. Le marché est notifié début décembre 2025 et les travaux devraient se poursuivre pendant tout le premier semestre.

Elle donnera lieu à la publication d'un rapport final ; d'une ou plusieurs notes d'études « Analyser pour Réguler ».

- **Participation au groupe de travail du Réseau Emploi Compétence de France Stratégie**

### **III – L’investissement formation des entreprises, la transformation du domaine d’intervention de leurs intermédiaires (OPMQ, OPCO, branches...) et l’utilité perçue par les entreprises de l’offre de services de ces derniers**

#### **1. La formation dans les petites entreprises**

Différents travaux seront menés en 2026 autour de la formation dans les petites entreprises, certains en collaboration. Un des objectifs de ce cycle est de transformer l’Enquête Formation Employeur (EFE) sur ce champ.

- **La formation dans les petites entreprises sur plusieurs années**

Exploitation de la dimension panélosée de l’enquête Formation Employeur portée par le Céreq avec l’appui de France compétences. Cette étude analysera les pratiques de formations sur plusieurs années consécutives des petites entreprises au regard de leur caractéristiques et des aides dont elles ont pu bénéficier.

- **Participation à une journée d’études sur la formation dans les petites entreprises**

Vraisemblablement organisée en juin par le Céreq, avec l’appui de la Dares et France compétences, cette journée sera l’occasion de partager autour des travaux de recherche portant sur ce thème. Elle permettra notamment de valoriser certains des travaux menés dans le cadre du groupe d’exploitation d’EFE.

- **Etude quantitative et qualitative pour éclairer l’usage du PDC<50**

Aucune étude menée jusqu’à présent par la commission Evaluation n’a porté spécifiquement sur le plan de développement des compétences dans les entreprises de moins de 50 salariés. L’objectif de cette étude, qui pourra s’appuyer sur des exploitations de l’enquête EFE, une enquête qualitative et éventuellement quantitative adhoc, est d’éclairer à la fois le recours à la formation des entreprises de moins de 50 salariés et l’offre de service à destination de ces dernières offerte par les opérateurs de compétence. Cette étude éclairera notamment :

- l’usage par les entreprises du PDC <50: connaissance du dispositif et des OPCO, rotation et profil des entreprises bénéficiaires, caractérisation des actions financées, articulation avec d’autres formations ;
- critères d’arbitrage concernant le périmètre des formations financées au regard notamment de la diversité des branches couvertes ;
- les stratégies d’approche déployées en direction des TPE ;
- modalité de l’offre de service des OPCO (sur mesure vs catalogue).

Cette étude devrait être lancée au deuxième semestre 2026. Elle donnera lieu, vraisemblablement en

Immeuble CANOPY - 6 rue du Général Audran 92400 COURBEVOIE

Tél : 01 81 69 01 40

[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)

2027, à la publication d'un rapport final et d'une note d'études « Analyser pour Réguler ».

## 2. La formation dans les entreprises (en général)

- **Poursuite de l'enquête EFE**

Enquête menée avec le Céreq et la Dares sur les pratiques de formation dans les entreprises. Cette enquête comporte notamment un module sur les relations entre les entreprises et leur OPCO. L'enquête entre dans un nouveau cycle de cinq ans en 2026.

- **Eclairer l'usage de la formation post-crise sanitaire**

L'exploitation de l'enquête EFE a mis à jour des évolutions marquées des pratiques de formation dans certaines entreprises après la crise sanitaire, compliquées à expliquer étant donné les évolutions du questionnaire au début des années 2020. L'objet de cette petite étude menée avec la Dares sera d'éclairer le comportement de ces entreprises.

## 3. OPMQ

- **Animation du réseau et consolidation des travaux**

En 2026, il s'agira de prolonger les réunions thématiques, techniques et d'échanges de pratique sur plusieurs thématiques :

- IA ;
- Transitions professionnelles ;
- Exploitations de la DSN et de BMO via le CASD mais aussi via Agora ;
- Exploitations de l'enquête Formation Employeur (EFE).

- **Grande Bibliothèque et valorisation des travaux**

Concernant la Grande Bibliothèque, l'année 2026 sera consacrée à :

- Maintenir un haut niveau de service et prendre en compte les évolutions des sites indexés ;
- Concevoir et déployer une communication pérenne appuyée à la fois sur le nouveau site internet de France compétences (en partenariat avec la DirCom) et sur l'animation de webinaires dans différents réseaux d'usagers

Sera également organisée la 7<sup>ème</sup> Journée annuelle des OPMQ. Le format et les sujets restent à stabiliser. L'édition 2025 a mis en valeur des études faisant dialoguer des échelons locaux et nationaux, éclairant l'impact des mutations numériques sur les métiers et les compétences ainsi que les relations entre les branches, leurs OPMQ et les OPCO.

## IV– Soutenabilité économique du système de formation professionnelle

### 1. Rapport sur l'Usage des Fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage

- **Valorisation de l'édition 2025**
- **Préparation de l'édition 2026**

L'édition 2025 du rapport sur l'usage des fonds a notamment été l'occasion de systématiser l'approche pluriannuelle, qui est maintenant présente dans toutes les fiches. Un travail d'homogénéisation des méthodes entre les différentes fiches a également été mené.

En 2026, un travail d'investissement méthodologique sera réalisé de façon à sécuriser (et possiblement accélérer) la production du RUF lors des prochaines années.

Plusieurs pistes d'amélioration et d'enrichissement, à l'heure actuelle encore hypothétiques (et non limitatives), pourront être envisagées, notamment :

- La formation des personnes en recherche d'emploi : estimer les engagements des Régions et de France travail, en s'appuyant sur Agora ;
- Apprentissage : analyser les ressorts des évolutions du coût de l'apprentissage ;
- Enrichir la partie post-formation d'indicateurs sur la stabilité dans l'emploi/ entreprise/ branche notamment pour les dispositifs de formation au bénéfice de salariés et d'apprentis.

## **2. Documentation des différentes méthodes d'évaluation du coût de l'apprentissage**

France compétences, la Depp et la Dares produisent chaque année des indicateurs sur le coût de l'apprentissage. Obéissant à des finalités différentes, ces indicateurs, dont les noms peuvent être proches, donnent, à raison, des résultats différents. Afin de dissiper tout risque de confusion, nos trois institutions ont décidé de produire conjointement un document de travail éclairant ces différences. Si ce projet aboutit, une synthèse de ces travaux pourra être intégrée dans le RUF 2026.

## **V – Chantiers transversaux**

### **1. Bases de données et exploitations statistiques**

- Mesurer l'effet de la révision de la NAF sur le périmètre des OPCO ;
- Qualifier les données présentes dans AGORA ;
- Etendre le champ des données mobilisables afin, entre autres, d'enrichir les travaux sur les organismes de formation (bilans pédagogiques et financiers), la répartition de l'offre de formation (données produites par le réseau des Carif-Oref - RCO), parcours certifiant et professionnel des individus (Passeport de compétences).

## **C) Dates prévisionnelles 2025 (plénière ou atelier) :**

- 11 février : 10h-12h30
- 26 mars : 10h-12h30
- 4 juin : 10h-12h30
- 23 septembre : 10h-12h30
- 5 novembre : 10h-12h30
- 3 décembre : 10h-12h30.